



Patrick Rayton : « Economiquement, le pire a été évité »

Le conseil municipal de rentrée s'est déroulé sous le signe d'un certain optimisme.



Le maire de La Couarde, Patrick Rayton. © D.R.

« Les acteurs de l'alimentaire et de la restauration ont réalisé une saison correcte, voire très bonne, a relevé Béatrice Turbé lors de la dernière séance du conseil municipal. Au marché

du Mail, les commerçants ont en moyenne enregistré une hausse de 10 à 20 % d'activité à période égale ». Le point noir reste le centre du village. Le maire a toutefois informé, avec beaucoup de réserves, qu'un

projet de reprise des Mouettes, sous condition du maintien de l'activité de tabac, serait en cours « pour une réouverture au printemps du rez-de-chaussée ».

Mais l'ordre du jour du conseil du 20 septembre portait essentiellement sur des nominations et embauches, ainsi que sur des points administratifs de mise en conformité, telle l'adoption d'un règlement intérieur, « devenu obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants ». Les conseillers ont notamment approuvé le contrat de 12 mois de l'un des policiers municipaux présent cet été pour pallier « l'absence d'un agent pour raison de santé depuis octobre 2019 ».

Une autre « absence longue » pose problème du côté de la Direction générale des services. Le responsable du pôle technique et urbanisme est donc repositionné en tant que responsable des services. Un agent administratif en charge de l'accueil et d'opérations comptables sera recruté afin de libérer du temps à la comptable. « Par ailleurs, Peggy Luton prendra en charge la représentation "logement" auprès de l'OPHLM Habitat 17 pour les logements sociaux de la commune. »

La mairie est devenue particulièrement agile pour obtenir des subventions.

L'argent, le nerf de la guerre

Sont donc adoptées les demandes de subvention au Département : de 8 730,45 € pour financer une partie des 29 101,49 € à déboursier pour « le rehaussement du chemin de la Grifforine et l'enfouissement du réseau téléphonique » ; et la prise en charge de 50 % des Lectures théâtralisées sur mesures à la bibliothèque, par le Théâtre Amazone, pour 1 582,50 € TTC dont 50 % sont éligibles au Fonds départemental d'aide à la diffusion culturelle du conseil départemental.

Quant à l'épineux problème des Brardes (voir notre édition du 2 septembre) où la commune devra un jour ou l'autre mettre la main à la poche pour venir à bout des délaissés de voirie, le maire rappelle « qu'avant 2010, il était possible de récupérer gratuitement 10 % de la surface d'un terrain au titre des alignements ». Aux Brardes, les dossiers n'ayant jamais fait l'objet de régularisations, le problème reste entier. « Leur acquisition ne peut se faire que par négociation et fixation

d'un prix au mètre carré. Il faudra une mission spécifique pour régulariser la situation. »

Ultime vestige du confinement, les conseillers se sont penchés sur le sort des professions paramédicales contraintes de fermer pendant deux mois. La Trésorerie leur demande le loyer de mai, alors qu'ils ont réglé ceux d'avril. L'exonération leur est accordée.

Toujours côté « gros sous », le gestionnaire du camping municipal Le Rémondeau, a annoncé de bons résultats avec un chiffre d'affaires d'au moins 75 % de celui de 2019. La subvention exceptionnelle de 250 000 € octroyée par la commune sera réduite au vu du bilan définitif.

Le maire a informé le conseil du lancement « d'une mission de conseil et de diagnostic technique, opérationnel, économique et commercial du camping pour obtenir des éléments concrets et des orientations pour le faire évoluer en parallèle avec le projet de logements du Petit Noue. Les conclusions feront l'objet d'un Conseil Municipal propre ». Rendez-vous en octobre ou novembre. ■

Christine Brisson